

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2016

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille seize, le mardi 31 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 24 mai 2016, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés		

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjointes et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PREAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Nathalie BESSE, Alexandre TRINIOL, François NOURISSON, François SAINT-ANDRE, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, Gaël DRILLON, François ULRICH.

Absents représentés :

Mme Josiane BOHATIER représentée par M. Jean-Pierre COGNERAS
Mme Muriel VERDELLET représentée par M. Jean-Paul CUZIN
Mme Delphine MENARD représentée par Mme Josette MIGNOT
Mme Alix HIRLEMANN représentée par Mme Marie-Anne MEUNIER
Mme Géraldine COURNON représentée par M. André JAMMOT

Mme Josette MIGNOT a été désignée secrétaire de séance.

➤ **APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 05/04/2016.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 05 avril 2016.

01.AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT RELATIF A LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE A OPHIS PUY-DE-DOME POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS RUE ROBERT NOEL A BEAUMONT / RESIDENCE BELVEDERE.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur

02.DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FOND INTERVENTION COMMUNAL POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU GROUPE SCOLAIRE DU MASAGE .

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **SOLLICITE** l'aide financière auprès du Conseil départemental au titre du fond d'intervention communal
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération.

03.ACTE CONSTITUTIF D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE le Maire**, ou son représentant mandaté, à signer avec le CCAS la convention de groupement de commandes.

04. PERSONNEL COMMUNAL. CREATION DE 8 POSTES POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET RECRUTEMENT D'AGENTS NON-TITULAIRES.

M. JAMMOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE** la création de huit postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2016 afin de renforcer les effectifs.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016.

05.RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES.

M. Le MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** les modalités de lancement de la procédure de Concours pour la Maîtrise d'œuvre concernant le projet de restructuration de la salle des fêtes ainsi que la composition du jury.
- **AUTORISE M Le Maire** à signer toutes les pièces relatives à cette consultation.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.

06. PRESCRIPTION REVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 26 voix Pour et 7 voix contre :

1°) **PRESCRIT** la révision N° 1 du Plan Local d'Urbanisme

2°) **PRECISE** les objectifs de la commune.

3°) **DEFINIT** conformément aux articles L103-2 et L 103-6 du Code de l'Urbanisme les modalités de la concertation qui prendra la forme suivante :

- ❖ Publication dans la presse locale
- ❖ Affichage
- ❖ Présentation publique
- ❖ Mise à disposition en Mairie d'un registre pour le recueil manuscrit des remarques
- ❖ Bulletin Municipal
- ❖ Information sur site internet de la commune

4°) **Conformément** à l'article L 132-5 & L 132-6 du Code de l'Urbanisme, sollicite l'association des services de l'Etat

5°) **CHARGE** un bureau d'études d'Urbanisme de réaliser les études

6°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision

7°) **SOLLICITE** l'Etat au titre de l'Article L 132-15 du Code de l'Urbanisme pour l'obtention d'une dotation en compensation de la charge financière de la commune

8°) **INSCRIT** au budget principal les sommes nécessaires aux dépenses liées à cette révision

9°) **TRANSMET** et **NOTIFIE**, conformément aux articles L 132-7, L 132-11 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération :

- ❖ A Madame la Préfète du Puy-de-Dôme
- ❖ A Monsieur le Président du Conseil Régional d'Auvergne
- ❖ A Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- ❖ A Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- ❖ A Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture
- ❖ A Monsieur le Président de la Chambre des métiers
- ❖ A Monsieur le Président de Clermont-Communauté, compétent en matière de Programme Local de l'Habitat
- ❖ A Monsieur le Président du Grand Clermont, chargé du Schéma de Cohérence Territoriale
- ❖ A Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) en charge du Plan de Déplacement Urbain
- ❖ Aux Maires des communes limitrophes

Conformément à l'article R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie pendant un mois
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département
- d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

07. VENTE D'UN TERRAIN à MME BOLUMAR Maria et M. CARON Jérémie CADASTRE SECTION BL N°160..

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ANNULE** la délibération n°2015/05/13.
- **AUTORISE M le Maire** à céder l'immeuble cadastré section BL n° 160 d'une superficie de 83 m² pour une somme totale de 8 3000,00 € (Part de Mme BOLUMAR Maria : 1 500,00 € de M. CARON Jérémie : 6 800,00 €).
- **AUTORISE M Le Maire** à signer tout document relatif à cette procédure.
- **DIT** que tous les frais et procédures liés à cet acte seront pris en charge par Mme BOLUMAR et M. CARON.

08. MOTION DE SOUTIEN AU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBIERE.

M. CUZIN présente la motion modifiée de Mme THOMAS.

Le Conseil Municipal de Beaumont réuni en session le 31/05/2016 sensibilisé au maintien et à l'importance des services de proximité à la population, et au regard du fait que les usagers Beaumontois de la SNCF s'adressent le plus fréquemment au bureau d'accueil installé au centre commercial AUCHAN SUD, apporte son soutien au Conseil Municipal d'Aubière dans les actions qu'il a entreprises pour que ce service perdure.

A l'unanimité par 33 voix Pour.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 21H50